

ARRETE N° 2023-2024 SCOLARITE – JD-11/4
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur ;
Vu le décret n°84-573 du 5 juillet 1984 relatif aux diplômes de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 3 août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 22 mars 2020 relatif à la nomination de l'administratrice provisoire de l'IUT de Tremblay ;
Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation relatif au monopole de l'Etat en matière de collation des grades et des titres universitaires ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

ARRETE

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de l'IUT de Tremblay est fixée comme suit pour l'année 2023-2024 :

Véronique DE SAINT GINIEZ
Christophe BEL
Arafet BOUHALLEB
Joël MESTADIER
Farid OUANES
Catherine POULIQUEN
Ali TAIBI
Kamel ZEROUAL

ARTICLE 2 –

Mme **Véronique DE SAINT GINIEZ**, est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'IUT de Tremblay-en-France et la Directrice générale des services de l'université Paris 8 sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 13 novembre 2023

La Présidente

Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis
pour la Présidence et par Délégation
Le Directeur général adjoint des services

Arnaud DESJARDIN